

Villabé, le 11 décembre 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLABÉ se réunira

JEUDI 18 DECEMBRE 2025

A 19H30

SALLE ROGER DUBOZ A VILLABÉ

(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Information des décisions prises par délégation, au titre de l'article L.2122-22 du CGCT.
2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 novembre 2025.
3. Service commun du centre de ressources du bloc communal approbation d'un avenant n°1 de prolongation des délais.
4. Convention-cadre constitutive de groupement de commandes pour les prestations d'entretien des terrains engazonnés et synthétiques de « grands jeux » constitué par la communauté d'agglomération.
5. Instauration d'une astreinte administrative pour les infractions au droit de l'urbanisme.
6. Permis de démolir Préau et annexe du centre de loisirs.
7. Avance de subvention pour l'année 2026 au CCAS.
8. Avance de subvention pour l'année 2026 à l'association Etoile Sportive VILLABÉ section Foot.
9. Tarif extérieur restauration scolaire inclusif pour les communes de moins de 500 habitants.
10. Protection sociale complémentaire en matière de santé.
11. Foulée des brettes et gadouilleuse 2026 Montant des droits d'inscription.
12. Convention de partenariat pour le salon du tatouage et le rassemblement de véhicules de collection.
13. Rapport d'activité 2024 du SMOYS.
14. Motion relative aux transports publics

Questions orales.

Karl DIRAT
Maire de Villabé

Vice-président de la C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart
Vice-président du SMOYS

